

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysannes et des femmes rurales du 17 mars 2023

L'engagement intensif de l'USPF mène à des améliorations pour les femmes de l'espace rural

L'Union suisse des paysannes et des femmes rurales USPF se réjouit que deux processus politiques longs et complexes arrivent à leur terme à la fin de la session de printemps, avec des solutions positives pour les paysannes et les femmes rurales.

Après des mois de discussions et de débats, le Parlement a défini la nouvelle politique agricole PA22+ et la prévoyance professionnelle (2^e pilier). Cette dernière a passé le cap du vote final avec l'adoption de la réforme de la LPP. Les deux réglementations prévoient des améliorations pour les paysannes, respectivement pour les femmes en général. L'USPF est satisfaite et constate que son grand engagement en faveur de ses membres sur ces deux dossiers a porté ses fruits.

Enfin une couverture sociale dans le cadre de l'agriculture

Après des années de travail intensif, de nombreuses discussions et prises de position de l'USPF, la solution d'une protection sociale personnelle avec une couverture minimale de la perte de gain et une prévoyance (risques invalidité et décès) en faveur des conjoints et des personnes en partenariat enregistré qui travaillent régulièrement et de manière importante dans l'exploitation agricole est adoptée sans opposition. L'adoption de la PA22+ semble ne faire aucun doute lors du vote final encore à venir. Cette couverture sociale constitue une première reconnaissance officielle de l'importance de la contribution des partenaires dans le maintien et le développement de l'agriculture suisse. En parallèle de la campagne de sensibilisation menée par l'USPF, l'Union suisse des paysans, Prométerre et Agrisano et en complément à la mise en application de la motion 19.3445 « Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce », cette mesure contribuera à des améliorations concrètes du statut des partenaires dont une très grande majorité sont des femmes. L'USPF appelle maintenant le Conseil fédéral et l'office fédéral de l'agriculture OFAG à mettre cette nouvelle réglementation et la motion précitée le plus rapidement possible en application.

Réforme du 2^e pilier : un compromis permet enfin des améliorations pour les femmes

La décision finale était incertaine jusqu'au dernier moment de la session. Après 3 ans de négociations et de débats, de nombreux compromis et analyses, la réforme de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle LPP est enfin sous toit. Même si la solution adoptée n'est pas aussi favorable pour les femmes, les emplois multiples, les bas salaires et le travail à temps partiel que souhaité au départ, la solution finalement adoptée apporte tout de même des améliorations. Grâce à la légère réduction du seuil d'entrée et au remplacement d'une déduction de coordination fixe par une déduction proportionnelle au revenu AVS, près de 70'000 personnes supplémentaires pourront accéder au système du 2^e pilier et améliorer leurs prestations non seulement à la retraite, mais aussi en cas de décès.

Il convient de rappeler ici que les femmes perçoivent actuellement une rente inférieure d'un tiers à celle des hommes et qu'une femme sur dix est tributaire des prestations complémentaires. Or, toutes n'osent pas en faire la demande, bien qu'elles fassent partie des prestations du système social suisse.

Renseignements supplémentaires :

Anne Challandes, présidente USPF
challandes@landfrauen.ch, tél. 079 396 30 04

Gabi Schürch-Wyss, vice-présidente USPF, présidente domaine spécialisé politique familiale et sociale
schuerch@landfrauen.ch, tél. 079 735 08 77

A propos:

Ensemble. Nous sommes le réseau des femmes de l'espace rural. Nous donnons une voix à plus de 50'000 paysannes et femmes rurales de tous les cantons et régions linguistiques.

Compétentes. Nous nous engageons en faveur d'une formation de la paysanne attractive, nous encourageons les femmes de l'espace rural et soutenons les compétences concernant le management du ménage et des tâches quotidiennes.

Engagées. Depuis 1932, nous nous engageons en faveur de la position professionnelle, économique et sociale des paysannes et des femmes de l'espace rural.

